

Mairie de Moussy-le-Vieux



« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

Enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de MOUSSY-LE-VIEUX

Par arrêté N° 130 /2024 en date du 08/10/2024, Monsieur le Maire pour le compte de la Mairie de MOUSSY-LE-VIEUX, a ordonné la tenue d'une enquête publique du 04 novembre 2024 à 9 Heures au 06 décembre 2024 à 18 Heures 00 inclus, pour une durée de 33 jours consécutifs, portant sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023.

Les caractéristiques principales du projet de Plan Local d'Urbanisme sont : la conception d'un projet de territoire en adéquation avec les nouvelles réglementations (Lois Grenelle, ALUR, notamment), les nouveaux documents supra-communaux comme le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) ou le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le projet de PLU est composé du rapport de présentation, du Projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement et du plan de zonage du PLU, ainsi que des annexes.

Par décision du 12/09/2024, Madame la première vice-présidente du tribunal administratif de Melun a désigné :

Monsieur Marcel LINET comme commissaire-enquêteur et Monsieur Joël CHAFFARD comme commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de MOUSSY-LE-VIEUX du 04 novembre 2024 à 9 Heures au 06 décembre 2024 à 18 Heures 00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le Lundi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h30, le Mardi de 13h30 à 18h30, le Mercredi de 9h00 à 12h00, le Vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00, le Samedi de 9h00 à 11h15.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, notamment le rapport de présentation qui contient les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (la MRAe). Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit ou par voie électronique au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de MOUSSY-LE-VIEUX ; adresse postale : Place Marcel Hatier, 77230 Moussy-le-Vieux ; adresse mail : mairie@moussylevieux.fr).

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais, auprès des services de la mairie de MOUSSY-LE-VIEUX, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci (Mairie de MOUSSY-LE-VIEUX ; adresse postale : Place Marcel Hatier, 77230 MOUSSY-LE-VIEUX ; adresse mail : mairie@moussylevieux.fr – identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : M. le Maire).

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Moussy-le-Vieux et recevra les observations écrites et orales des habitants et des intéressés les jours et horaires suivants :

Lundi 04 novembre de 14 h 00 à 18h30
Samedi 23 novembre de 9h00 à 11h15
Vendredi 6 décembre de 14h00 à 18h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Moussy-le-Vieux ainsi qu'en Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération le Plan Local d'Urbanisme, modifié si nécessaire pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le Maire,

Damien LANNETTE-CLAVERIE

NE PAS ENLEVER OU RECOUVRIR AVANT LE 07 décembre 2024